

...xes professionnels
Entre subir et agir
Cathy Bousquet Annie Marxer
Préface de Jean-Pierre Boutinet
Postface de Denis Pelletier

n°127
ing

les enfants
en difficulté
scolaire

Familles dépendantes

Louis
mond

La double cont

B • Le mandat de protection future

les loyers et les vacances,
le régime alimentaire,
la pratique religieuse...

Le mandat peut nommer une ou plusieurs personnes qui assureront la gestion de son patrimoine. Lors de la mise en exécution du mandat (en cas d'absence constatée des facultés du mandataire), le mandataire dresse un inventaire des biens et l'atteste régulièrement. Cet inventaire peut être établi sous seing privé. Les actes de gestion par exemple ou par le mandataire sont limités à ceux qu'un tuteur peut faire sans autorisation du juge. En pratique, il s'agit des actes d'administration du patrimoine. Si le mandataire estime qu'un acte nécessitant habituellement l'autorisation du juge est nécessaire (acte de disposition du patrimoine), il devra saisir le juge pour le voir ordonner.

Notarier

Le mandat a la même étendue que dans le cas du mandat sous seing privé.
Protection des biens
Le mandat est plus étendu. Même conçu en termes généraux, le mandat notarié inclut tous les actes de gestion qu'un tuteur peut faire avec ou sans l'autorisation du juge des tutelles. En pratique, le mandataire a les pouvoirs de faire tous les actes d'administration du patrimoine ainsi que tous les actes de disposition. Il pourra par exemple vendre un bien immobilier (donation par exemple) sans l'autorisation du juge des tutelles. Les pouvoirs attribués au mandataire par l'acte notarié sont donc très étendus et permettent réellement comme dans le mandat sous seing privé, avec la même obligation d'inventaire existante pour prévoir les pouvoirs qu'il donne au mandataire de le tenir à jour régulièrement.
Le mandat a toute liberté pour prévoir les pouvoirs qu'il donne au mandataire de le tenir à jour régulièrement. Ainsi, il peut interdire la vente d'un bien immobilier de ce qui est permis par la loi. Si le mandat est général, le mandataire peut tout (ou presque). Si le mandat est précis, le mandataire ne peut pas faire ce qui n'est pas prévu par le mandat. Si un acte est jugé nécessaire par le mandataire mais qu'il n'est pas prévu par le mandat, il devra saisir le juge des tutelles qui pourra l'autoriser à le faire.

Vient de paraître

PHILOSOPHIE ET ÉTHIQUE EN TRAVAIL SOCIAL



Les cas de conscience sont fréquents dans le travail social, qui ne trouvent pas toujours de résolution dans les règles déontologiques, les règlements de service et les usages. Le tourment qu'ils causent ne doit pas paralyser la puissance d'agir ni être source de souffrance au travail ; les problèmes éthiques sont soulevés par les professionnels en équipe. C'est pourquoi le présent ouvrage s'adresse aux assistants de service social, aux conseillers en économie sociale familiale, aux éducateurs de jeunes enfants, aux éducateurs spécialisés, aux médiateurs, qu'ils soient professionnels, formateurs ou étudiants.

Les principes éthiques ici définis questionnent leur sens de la justice – au-delà du droit, et les fondements de leur action – au-delà du devoir moral. Ce recueil met en perspective l'action quotidienne des travailleurs sociaux et vise à les aider à ajuster les principes éthiques fondamentaux aux cas particuliers, grâce à l'analyse de 30 témoignages vécus par des professionnels et éclairés par des textes philosophiques de la

période classique à nos jours. La présente édition renouvelle le texte paru en 2013 et se trouve enrichie de nouveaux chapitres portant sur l'expertise, la « bienveillance », l'altérité et l'interculturalité, la fragilité et la vulnérabilité.

Philippe Merlier : Docteur en philosophie et formateur DECESF au lycée Suzanne Valadon, à Limoges.

Presses de l'EHESP, 192 pages, 22 €, www.press.es.ehesp.fr

Mars 2020

ATELIERS THÉRAPEUTIQUES DANS LA MALADIE D'ALZHEIMER ET SYNDROMES APPARENTÉS

En accueil de jour et en EHPAD



Les preuves d'efficacité des thérapies non médicamenteuses s'accumulent et ces interventions permettent d'améliorer le quotidien et la qualité de vie des personnes vivant avec des troubles neurocognitifs, ainsi que celle de leur entourage. Cet ouvrage développe, en 7 champs d'intervention (ateliers moteurs, cognitifs, musicaux, créatifs, sensoriels et émotionnels, de vie quotidienne et de gérontechnologie), les contributions de 62 auteurs, experts reconnus du domaine. Il fournit des éléments de preuve concrets qui permettent d'enrichir le champ des pratiques des professionnels de santé. À la fois simple d'accès et détaillé, ce livre apportera un éclairage sur la pratique de tout intervenant auprès des personnes âgées, dans le secteur sanitaire ou médico-social, en établissement comme à domicile (médecin, neuropsychologue, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, infirmier de pratiques avancées, assistant de soins en gérontologie, art-thérapeute, responsable de PASA ou d'ESAD, etc.). Enfin, outre son aspect pratique, cet ouvrage est largement enrichi de contenus

multimédias permettant de poursuivre l'expérience concrète au plus près des patients.

Laurence Hugonot-Diener est médecin gériatre, psychiatre de formation. Elle travaille en clinique en tant que psychogériatre au M2A Paris centre, à l'hôpital Broca (AP-HP) et à l'hôpital Henry Dunant de la Croix-Rouge (Paris).

Sido Rougeul est une art thérapeute et formatrice, artiste plasticienne, peintre, sculptrice et performeuse formée à la scène. Elle intervient principalement auprès de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, pour de multiples institutions.

Deboeck Supérieur, 256 pages, 39 €, www.deboecksuperieur.com

Mars 2020